



Régularisation charges locatives après mon départ en tant que loc

Par **Irisse**, le **25/11/2008** à **15:38**

Bjr, j'ai occupé un appartement en location du 1er mai 2007 au 30/11/07, l'agence de location m'a redonné mon dépôt de garantie en gardant 32€50 pour l'état des lieux fait par l'homme de ménage ainsi que 100€ de complément provision sur charge. Il y a donc 1 an de cela.

Lorsque j'ai demandé le remboursement de ma provision sur charge, ainsi que le justificatif, j'ai reçu un courrier mentionnant que la régularisation des charges locatives pour la période du 1/07/06 au 30/06/07 avait été faite. Et que pour la période du 01/07/07 au 30/06/08 la régularisation des charges se fera en fin d'année 2008 après l'assemblée générale et que je recevrai à ce moment là le décompte de mes charges locatives 2007 au prorata de mes jours de présence.

Ce délai durant lequel l'agence a gardé mes 100€ n'est-il pas trop long?

J'ai l'intention de passer demain pour une réclamation et j'aimerais avoir des informations sur ce que je peux exiger.

Merci.